

ÉDITO :

Pour une approche systémique

Est-ce une trop grande réactivité des élus politiques face à des épiphénomènes, ou encore l'influence de certains lobbies, voire le rôle d'une certaine presse qui cherche plus à mettre en opposition qu'à expliquer, toujours est-il et quel que soit le sujet qu'il est difficile aujourd'hui d'en avoir une approche globale et systémique basée sur le long terme.

J'en prends un exemple lié de loin ou de près à notre activité. Au regard de la Directive Biocides, un certain nombre de substances efficaces pour la lutte anti-vectorielle (moustique - dengue - chikungunya - ...) sont exclues du marché pour des raisons valables de protection de la santé et de l'environnement ; mais les produits de substitution ne sont pas là. Le risque est, dès lors, de voir développer dans certaines contrées, des épidémies par manque de lutte.

Le bon sens aurait été d'appréhender le problème de manière globale en analysant l'ensemble des risques y compris celui du développement du paludisme ou autre... et de prendre des décisions en fonction.

Nous pourrions extrapoler cet exemple à l'utilisation de produits chimiques dans les opérations de nettoyage. La chimie du nettoyage au regard des risques santé et environnement ne doit pas être appréhendée seule. La carence d'une chimie efficace devra être compensée par plus d'action mécanique. Qui dit Action Mécanique, dit plus de frottement donc plus d'usure (quid des écobilans), plus de particules dans l'air (dégradation de la qualité de l'air intérieur) et plus d'huile de coude. (gare aux TMS)

Ces propos n'ont pas pour objet de remettre en cause le principe de précaution mais simplement d'associer à toute restriction les conséquences de cette restriction et de l'intégrer dans le moyen et le long terme.

A bientôt

Guy LERBUT

Sommaire :

- 1) Édito
- 2) Les brèves
- 3) Nos adhérents vous informent
- 4) Dossier



CTIP

50, rue Saint Gabriel
59045 LILLE Cedex
Tél : 03 20 21 96 61
Fax : 03 20 74 27 06
E mail : ctip@ctip.fr

BREVES

BILAN CARBONE®

Députés & sénateurs se réunissent le mercredi 16 juin 2010 dans une Commission Mixte Paritaire (CMP) pour accorder les 2 chambres sur la loi grenelle 2. Les conclusions seront données à l'Assemblée et au Sénat le 28 juin. En attendant, on peut faire état de l'article L222-25 qui concerne les bilans carbone :

« Section 4

« **Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-énergie territorial**

« Art. L. 229-25. – Sont tenus d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre :

« 1° Les personnes morales de droit privé employant plus de cinq cents personnes ;

« 1° bis (nouveau) Dans les régions et départements d'outre-mer, les personnes morales de droit privé employant plus de deux cent cinquante personnes exerçant les activités définies au 1° ;

« 2° L'État, les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de deux cent cinquante personnes.

« L'État et les personnes mentionnées aux 1° et 2° joignent à ce bilan une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

« Ce bilan est rendu public. Il est mis à jour au moins tous les trois ans.

« Il doit avoir été établi pour le 31 décembre 2012. Une méthode d'établissement de ce bilan est mise gratuitement à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements.

CTIP Conseil, habilité par l'ADEME, peut vous aider à établir votre Bilan Carbone®.

Pour davantage d'informations : ctip@ctip.fr

Participation de Guy LERBUT à la 3^{ème} journée des ACMO Franciliens du Ministère de L'Intérieur

Guy LERBUT a participé le 7 juin dernier à la 3^{ème} journée des ACMO Franciliens. Les ACMO sont les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Cette manifestation a eu lieu le 7 juin au Ministère de l'Intérieur. Elle était l'occasion de débattre sur de nombreux thèmes autour de l'hygiène et de la sécurité.

A cette occasion, Guy LERBUT est intervenu sur le thème du risque chimique.

Pour davantage d'information : ctip@ctip.fr

Achat éco-responsable de matériel de nettoyage

Le nouveau guide réalisé par le CTIP en collaboration avec ses adhérents sera disponible en juillet prochain. Celui-ci, intitulé, Achat éco-responsable de matériel de nettoyage s'intéresse au matériel de nettoyage de la conception à l'utilisation en passant par la fabrication, l'emballage, la logistique et le transport.



Pour plus d'informations : ctip@ctip.fr

Sécurité : CTIP Conseil accompagne les entreprises de propreté

CTIP Conseil propose pour les entreprises de propreté une série d'accompagnement dans le domaine de la sécurité. L'action CTIP Conseil dans ce domaine primordial pour les entreprises se situe à trois niveaux :

DOCUMENT UNIQUE :

- Accompagnement à l'élaboration et à la mise à jour de votre document unique : notre référent sécurité vous apporte son expérience et son expertise pour vous aider à la rédaction de votre document unique

DIAGNOSTIC SÉCURITÉ :

- Réalisation d'un diagnostic réglementaire santé sécurité au travail : CTIP Conseil vérifie la conformité de votre organisation par rapport aux principales exigences réglementaires (Plan de prévention, CACES, Document Unique, Habilitation électrique, ...)

RÉFÉRENT SÉCURITÉ :

- Sous la responsabilité du chef d'entreprise, le référent CTIP Conseil assiste à la mise en place d'une démarche de management de la santé et de la sécurité au travail (sensibilisation du personnel, analyse des risques, ...)

Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : <http://www.ctip.fr> ou caroline.hulak@ctip.fr

ROTOWASH MINIX

ROTOWASH témoigne d'une longévité hors normes sur le marché, avec des solutions inaugurées en 1971 et toujours à la pointe des préoccupations en matière de propreté, d'hygiène et de développement durable d'où son appellation ECOLOCLEANER.

La gamme ROTOWASH 2010 reprend toutes les clés de ce succès en améliorant l'ergonomie et les rendements. Disponible depuis janvier dans un nouveau coloris, elle se décline en 10 modèles 230 V dont deux nouvelles largeurs (45 et 60 cm) bientôt rejointes par une version 30 cm à batterie NIMH.

Grâce à sa batterie de fabrication française, innovante, ultra compacte et regorgeant de puissance, elle offre une maniabilité et une autonomie inégalées.

Son encombrement réduit, son poids contenu de 30 kg en font le matériel idéal pour les locaux encombrés.

Incomparable par son efficacité et sa polyvalence, cette nouvelle ROTOWASH, complète la gamme Freewash qui répond notamment à l'enjeu du nettoyage en journée.



l'efficacité durable

Pour plus d'information :

Rotowash France

Tél : 02 47 41 55 66

Fax : 02 47 41 00 15

www.rotowash.fr



QUAND ECOLOGIE ET EFFICACITÉ NE FONT QU'UN : NILFISK ADVANCE PRÉSENTE ECOFLEX™

Nilfisk-Advance présente son nouveau concept de nettoyage des sols qui modifie le paysage du nettoyage durable en associant respect de l'environnement et propreté.

Cette méthode innovante permet d'ajuster facilement la quantité d'eau, de produits chimiques et la pression de brosse. Le résultat est parfait avec un impact limité sur l'environnement.

Le concept exceptionnel **Ecoflex™**, permet à l'opérateur de gérer les performances de la machine en fonction de l'état des sols et du niveau de propreté requis. Dans le cas de sols vraiment souillés, l'opérateur peut activer momentanément la fonction « nettoyage intensif » pour une qualité supérieure. Il peut ensuite facilement rétablir les fonctions standards de la machine pour une utilisation minimale d'eau, de détergent et de puissance.

Ecoflex™ sera disponible sur la plupart des laveuses de sols Nilfisk déjà existantes et sur toutes celles à venir.

Nilfisk-Advance
BP 246
91944 COURTABOEUF CEDEX
E-mail : info.fr@nilfisk-advance.com

Téléphone: (33-1) 69-59-87-00
Télécopie: (33-1) 69-59-87-11

www.nilfisk.fr

NOUVEAU : le disque Scotch-Brite™ SPP

Découvrez la nouvelle génération de disques Scotch-Brite™ pour réduire votre impact sur l'environnement en améliorant votre productivité.

Le disque Scotch-Brite™ SPP est un disque de décapage des sols thermoplastiques souples ou durs, protégés ou non.

Il vous permet d'améliorer le coût global de la solution de décapage et votre productivité :

- Grâce à la suppression du décapant chimique
- Grâce à la suppression des phases lourdes du décapage
- Grâce à la diminution du nombre de passes nécessaires

Enfin, il est respectueux de l'environnement : de l'eau ou un détergent neutre suffisent pour décaper car son action mécanique est renforcée (Schiefer de 4,0 g).

Astuce : le disque Scotch-Brite™ SPP permet de décaper rapidement les sols qui n'ont pas été décapés depuis longtemps ou qui sont très encrassés.



3M France

Boulevard de l'Oise 95006 Cergy-Pontoise

http://solutions.3mfrance.fr/wps/portal/3M/fr_FR/EU2/Country/



VARIO MAXX : un concept modulaire aux possibilités multiples.

Ecolab présente Vario Maxx, un nouveau concept de chariot modulaire pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Sous un design fonctionnel, Vario maxx propose des innovations uniques sur le marché permettant d'optimiser les processus de nettoyage pour tous les types de segment de marché.

Vario Maxx offre la possibilité de séparer instantanément le module déchets du module principal. Ceci fait de Vario Maxx un chariot unique au concept révolutionnaire. Le transport très ergonomique et discret des sacs lourds à déchets se traduit par des gains de temps et de productivité.

Les utilisateurs apprécieront également la poignée ergonomique de Vario Maxx et son système exceptionnel de roue offrant une manipulation confortable et sans effort et sans bruit.

Les chariots Vario Maxx peuvent être également configurés de manière totalement sécurisés grâce à des portes et des carénages fermant intégralement les chariots de manière à les rendre sûrs et utilisables en zones sensibles.

Vario Maxx permet d'améliorer la productivité des opérations de nettoyage, renforce l'image et valorise l'entreprise qui le met en oeuvre.

Pour toute information :

Ecolab 8 rue rouget de Lisle

92442 Issy les Moulineaux.

Tél 01 40 93 93 94



Le saviez-vous ? 1 personne sur 5 ne se lave pas les mains en sortant des toilettes...

Pour les bureaux et lieux à fort trafic (centres commerciaux, aéroports, gares), Deb a mis au point un programme d'hygiène spécifique en 2 étapes conçu pour lutter contre la prolifération des bactéries et les maladies associées : **LAVAGE + DÉSINFECTION**.

- Pour le lavage, préconisez **PURMOUSS**, une gamme complète de mousses lavantes onctueuses et agréables à utiliser qui génère :
- **entre 16% et 40% d'économie d'eau***, grâce à la présence immédiate de mousse et à une rinçabilité très rapide
 - **35% d'économie de savon**, puisqu'une dose de mousse de 0,65ml génère 20 fois son volume en mousse : 1 seule dose suffit
 - **économie de temps** pour les agents : fréquence de remplacement de la cartouche divisée par 3
 - **économie budgétaire** pour l'utilisateur : une dose de mousse est en moyenne 25% moins chère qu'une dose de lotion lavante liquide

Les produits **PURMOUSS** sont extrêmement bien tolérés par tous types de peaux, même les peaux les plus sensibles !

Pour la désinfection des mains sans rinçage, préconisez **DEB**

InstantFOAM, 1ère mousse hydroalcoolique du marché :

- Efficace en **15 secondes**, elle élimine 99,999% des germes les plus communs
- Sa forme mousse entraîne une **efficacité 10 fois supérieure** à la même formule sous forme de gel
- **Très haute tolérance cutanée**, pour une utilisation au quotidien et à long terme.



DEB InstantFOAM, formule hypoallergénique sans parfum et sans colorant, ne colle pas et hydrate la peau après utilisation. Un partenaire indispensable à l'hygiène des mains en l'absence de point d'eau (sortie d'ascenseur, entrée de cafétéria...).

*selon le protocole de lavage utilisé (études indépendantes détenues par Deb Group)



DEB ARMA – 25 avenue Ampère 91325 WISSOUS Cedex
Tél : 01 64 47 64 47 – www.debgroup.com

Commercialisés en cartouches de 1L, nos produits sont compatibles avec nos distributeurs DEB Proline totalement personnalisables. Cette **exclusivité mondiale** vous permet de véhiculer de façon qualitative l'image de votre société. C'est également un support de communication idéal pour vos clients.

Personnalisez votre appareil à l'infini



VEILLE RÉGLEMENTAIRE SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT

« L'Employeur est responsable de la sécurité et de la santé des salariés »

« Tout producteur de déchets est responsable de son élimination »

A partir de ces citations, on comprend vite l'importance de la mise en place d'une politique sécurité et environnementale dans une entreprise. Seulement, connaître la nature des dernières évolutions réglementaires qui s'imposent à vous dans ces domaines prend du temps.

CTIP Conseil réalise votre veille réglementaire vous permettant :

- ✓ D'anticiper les modifications législatives et rester dans le cadre réglementaire.
- ✓ De répondre et satisfaire aux exigences et problématiques de vos clients.
- ✓ D'argumenter commercialement

De plus, la veille peut s'inscrire dans une démarche QSE (Qualité, Sécurité, Environnementale) de votre Entreprise.

NOTRE PROPOSITION :

Une parution (5 par an) d'informations sur les dernières réglementations et innovations dans le domaine de la sécurité et de l'environnement basée sur des informations pertinentes provenant de sources officielles. La veille vous est proposée par abonnement annuel au prix de 400 €HT.

Contactez-nous :

Tél. : 03 20 21 96 61 ctip@ctip.fr www.ctip.fr

Ces informations sont fournies par nos adhérents fournisseurs et n'ont pas fait l'objet de vérification de la part de CTIP.

DOSSIER : LA CERTIFICATION ISO 14001

La norme internationale ISO 14001 version 1 a été rédigée en septembre 1996 sous l'égide de l'ISO. Elle prescrit les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.) permettant à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte :

- les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs
- les exigences législatives

Elle s'applique aux aspects environnementaux que l'organisme peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. En ce sens, elle n'instaure pas en elle-même de critères spécifiques de performance environnementale. Elle permet à ces entreprises d'être certifiées.

La norme ISO 14001 repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise. Celle-ci prend un double engagement de progrès continu et de respect de la conformité réglementaire.

Prestation CTIP Conseil

Initiation et Diagnostic environnemental de l'entreprise

En prérogative à toute démarche, un diagnostic initial doit être mené. Le diagnostic vise à :

- recenser les pratiques actuelles au siège et sur sites et les résultats obtenus
- mesurer les écarts par rapport à la réglementation et bonnes pratiques
- identifier les actions prioritaires

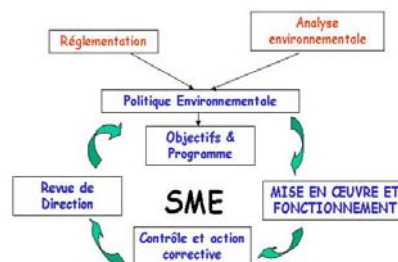
Ce diagnostic initial permet de photographier ce qui existe au démarrage de la démarche afin de démontrer la progression de l'entreprise dans le temps. Cette photographie est faite au siège et sur un échantillon de chantiers représentatifs (à définir au cours de la 1^{ère} journée). Ce diagnostic abordera les thèmes suivants :

- ✓ consommation en matières premières (consommables, produits, eau, ...)
- ✓ consommation en énergie
- ✓ rejet d'effluent
- ✓ déchets
- ✓ bruit
- ✓ air

Formalisation de la politique environnementale

A partir des diagnostics siège et sites, une analyse environnementale approfondie doit être menée afin d'identifier les aspects environnementaux significatifs sur lesquels l'entreprise peut avoir une influence. Ce classement doit permettre de bâtir le programme environnemental, plan d'actions environnementales ainsi que les cibles (objectifs à atteindre).

Système de Management Environnemental



Ce plan doit permettre d'assurer une maîtrise opérationnelle des interventions en veillant à accompagner, sensibiliser, former les personnes concernées par les différentes activités.

Exemple d'activités nécessitant une maîtrise opérationnelle : Rejets liquides, stockage des matières au siège voir sur site en fonction des quantités,.....

Le plan d'actions doit comprendre le cas des situations d'urgence, dégâts des eaux, fuites, tout accident potentiel.

Formalisation du Système de management Environnemental et évaluation

La dernière phase consiste à identifier les éléments du système de Management Environnemental et à l'intégrer dans le Système de Management Qualité s'il existe notamment sur :

- ✓ les responsabilités - autorités : fiche de fonctions
- ✓ la communication
- ✓ la surveillance et le mesurage de la performance environnementale
- ✓ la gestion des non-conformités environnementales et la mise en œuvre d'action correctives – préventives
- ✓ les audits (déroulement, qualification des auditeurs)
- ✓ la revue de direction : changement de politique, de cibles.
- ✓ la maîtrise des documents et des enregistrements

Des éléments spécifiques à la démarche Environnement seront à formaliser :

- ✓ procédure de diagnostic et d'analyse environnementale
- ✓ procédure d'identification des situations d'urgence

Pour davantage d'informations : ctip@ctip.fr ou christophe.leclercq@ctip.fr